



Question donation usufruit

Par eureka

bonjour,
je suis père de 78 ans, je souhaite faire une donation usufruit d'un bien immobilier 480.000 ? à mon fils unique de 50 ans, combien doit-il payer les frais de donation ? et celui des frais de notaire ?
merci

Par DIU1973

BONJOUR...

A 78 ans, il est plutôt rare de vouloir faire une donation d'usufruit..
Quel est le but recherché, diminution de l'IFI ?

Il est généralement fait don de la nue-propriété, le donataire se réservant l'usufruit.

Pour les frais de notaire, nous ne nous avançons pas.

Par ESP

Bienvenue
.. Oui, par contre, nous pourrions vous aider dans le calcul des droits de donation...

Par yapasdequoi

Bonjour,
N'est ce pas plutôt une "donation avec réserve d'usufruit" ?

Par eureka

oui c'est ça la donation avec réserve d'usufruit

frais donation ?

merci

Par Hibou Joli

Bjr,

frais donation ?

45 394 ? de DMTG
(parrallélisme des formes conforme à la demande)

Par ESP

Exact, il y en a qui connaissent les méthodes de calcul rapide !